

DECISION

Décision n°2024-D-012 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1

VU la délibération n°2020-D-032 du 2 novembre 2020 portant délégation du conseil d'administration ;

VU la décision n° 2023-D-036 portant modification du tableau des effectifs en date du 19 octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser les besoins de l'établissement ;

DECIDE

Article 1^{er} : La création des emplois permanents suivants :

- ✦ 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- ✦ 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- ✦ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : La directrice des services est chargée de l'exécution de la présente qui sera transmise à monsieur le Préfet l'Hérault et affichée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 04...../.....03...../2024 et de sa publication le 04...../.....03...../2024

A Montpellier, le 04...../.....03...../2024



Philippe VIDAL

Fait à Montpellier, le 26 février 2024

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL